

Arrêté n° 2024 – 381 – A

Le présent arrêté sera publié sur le site de la ville de Montbrison à compter du 08/04/2024

COMMUNE de MONTBRISON

DOSSIER : N° AP 042 147 24 00004
Déposé le : 25/01/2024
Demandeur : MOLITOR LA BOUTIQUE
représentée par M. Alexandre MOLITOR
Sur un terrain sis à : 4 rue du Marché à
MONTBRISON (42600)
Référence(s) cadastrale(s) : BK 250

**DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION PREALABLE d'un dispositif ou d'un matériel supportant
une enseigne
PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE de MONTBRISON**

Le Maire de la Commune de MONTBRISON

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 581-4 et suivants ;
VU le code du patrimoine et notamment ses articles L. 621-30, L. 621-32 et L. 632-2 ;
VU le règlement national de la publicité et notamment ses articles R. 581-59, R. 581-62, R. 581-63, R. 581-64 et 65 ;
VU la demande d'autorisation préalable présentée le 25/01/2024 par MOLITOR LA BOUTIQUE, représentée par M Alexandre MOLITOR, pour l'installation d'enseignes ;
VU l'avis favorable du 09/02/2024 de l'architecte des bâtiments de France du département de la Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La demande d'autorisation présentée par MOLITOR LA BOUTIQUE, représentée par M Alexandre MOLITOR, afin d'installer des enseignes sur son lieu d'activité sis au 4 rue du Marché à MONTBRISON (42600) est **ACCORDEE**.

ARTICLE 2 : Le Maire de la commune de Montbrison est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

MONTBRISON, le 09/04/2024
Christophe BAZILE
Maire de Montbrison

